

Info Village



3125, chemin Capelton

Adresse du site Web www.northhatley.org Numéro de téléphone 819 842-2754

Gagnants North Hatley village fleuri

À la mi-juillet, nos juges ont sillonné les rues du Village afin de déterminer les gagnants du concours North Hatley village fleuri. Trois catégories étaient jugées, soit : commerciale, résidentielle et paniers suspendus/boîtes à fleurs. De plus, en 2016, un nouveau prix, le prix spécial du jury a été ajouté pour souligner des réalisations exceptionnelles.

Catégorie résidentielle

1^{ière} place : Blair McIntosh

2^{ième} place : Michael Rochette

3^{ième} place : Faith McClellan et John Francis LeBaron

Catégorie résidentielle

1^{ière} place : Passerose

2^{ième} place : Auberge la Chocolatière

3^{ième} place : Fabrique Ste-Élisabeth

Catégorie paniers suspendus et boîtes à fleurs

1^{ière} place : Clark Fletcher

2^{ième} place : Stéphanie Marshall

3^{ième} place : Martine Gendron et Marcel Gélinas

La municipalité désire remercier tous les participants qui ont permis de rendre notre village visuellement attrayant et félicitations aux gagnants !

Prix special du jury

MANOIR  HOVEY



Présents sur la photo : Sam Elkas (Fabrique Ste-Élisabeth), Michael Page, Michel Grimard (Boutique Passerose), André Vézina (Auberge la Chocolatière) et Pauline Farrugia.

La municipalité à votre service

Maire

Michael Page

Conseillère, siège #1

Pauline Farrugia

Conseillère, siège #2

Marcella Davis Gerrish

Conseiller, siège #3

Guy Veillette

Conseiller, siège #4

Normand Jolicoeur

Conseiller, siège #5

Claude Villeneuve

Conseiller, siège #6

Alain Beaulieu

Directeur général et secrétaire-trésorier, Coordonnateur des mesures d'urgence, Responsable de l'accès aux documents, Gestionnaire du barrage et Secrétaire-trésorier de la RIEM

Daniel Décary

Secrétaire-trésorier adjoint

Bruno Bélisle

Adjointe administrative

Natacha Prince

Inspecteur en bâtiment et en environnement

Carl Rodrigue

Contremaître aux travaux publics

Dany McKelvey

Journaliers aux travaux publics

Scot Fergusson et Wade Morse

Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

Du lundi au jeudi

de 8h 30 à 12h et de 13h à 16h30

Vendredi

De 8h 30 à 12h00

Pour nous joindre

3125, chemin Capelton

North Hatley (Québec) JOB 2C0

Courriel : info@northhatley.org

communication@northhatley.org

Téléphone : 819 842-2754

Télécopieur : 819 842-4501

Site Internet : www.northhatley.org

Numéros importants :

Urgence 911

SQ 310-4141 ou *4141 (cell.)

État des routes 511

Urgence-santé 811

L'infolettre est maintenant disponible !

Pour demeurer à la fine pointe des plus récents développements et des sujets d'intérêts municipaux, rendez-vous sur notre site internet : www.northhatley.org

L'abonnement à l'infolettre est accessible sur la page d'accueil du site.

Fermeture du bureau municipal

Veillez noter que le bureau municipal sera fermé :

Fête de l'Action de Grâce : Lundi le 10 octobre



Séances ordinaires du conseil municipal

Les prochaines séances ordinaires du conseil se tiendront les 3 octobre et 7 novembre 2016, au Centre communautaire situé au 3127, chemin Capelton.

Ramonage des cheminées

Vous pouvez ramoner vous-même votre cheminée ou confier ce travail à un ramoneur. La municipalité du Village de North Hatley ne recommande ni n'accrédite aucune entreprise de ramonage.

Pour assurer votre sécurité, choisissez un entrepreneur qualifié !

Rappelez-vous qu'un feu de cheminée peut causer rapidement des dommages majeurs à un bâtiment d'où l'importance d'effectuer au moins une fois par année le ramonage de toute cheminée raccordée à une installation de chauffage à combustible solide (foyer, poêle à combustion, etc.).

Pour faire ramoner une cheminée, il est recommandé de faire appel à un ramoneur membre de l'Association des professionnels en chauffage (APC). Si le ramoneur doit réparer la cheminée ou le foyer, il est également conseillé de vérifier s'il détient un permis de la Régie du bâtiment du Québec. Exigez un reçu qui prouve que le ramonage a été effectué.

Il est également recommandé d'inspecter les cheminées et les conduits de raccordement à chaque année ou chaque fois qu'on raccorde un appareil, et ce, peu importe le combustible utilisé (gaz, huile, bois, etc.).

Permis de brûlage – Rappel important

La municipalité désire vous rappeler la procédure préalable à toute activité de brûlage.

Cette simple procédure vise à informer la Régie intermunicipale de protection contre les incendies des activités de brûlage prévues sur le territoire afin d'éviter le déplacement inutile et fort coûteux d'unités d'intervention.

AVANT DE PROCÉDER AU BRÛLAGE:

Une autorisation pourra être obtenue en communiquant avec la municipalité aux heures habituelles de bureau au 819 842-2754. Les renseignements qui suivent devront être fournis:

- Le nom de la personne responsable du brûlage et son numéro de téléphone;
- L'adresse du brûlage;
- Le motif du brûlage, l'heure de début et la durée prévue.

Une autorisation n'est valide que pour la journée prévue du brûlage. Une nouvelle demande doit être complétée pour tout brûlage ultérieur.

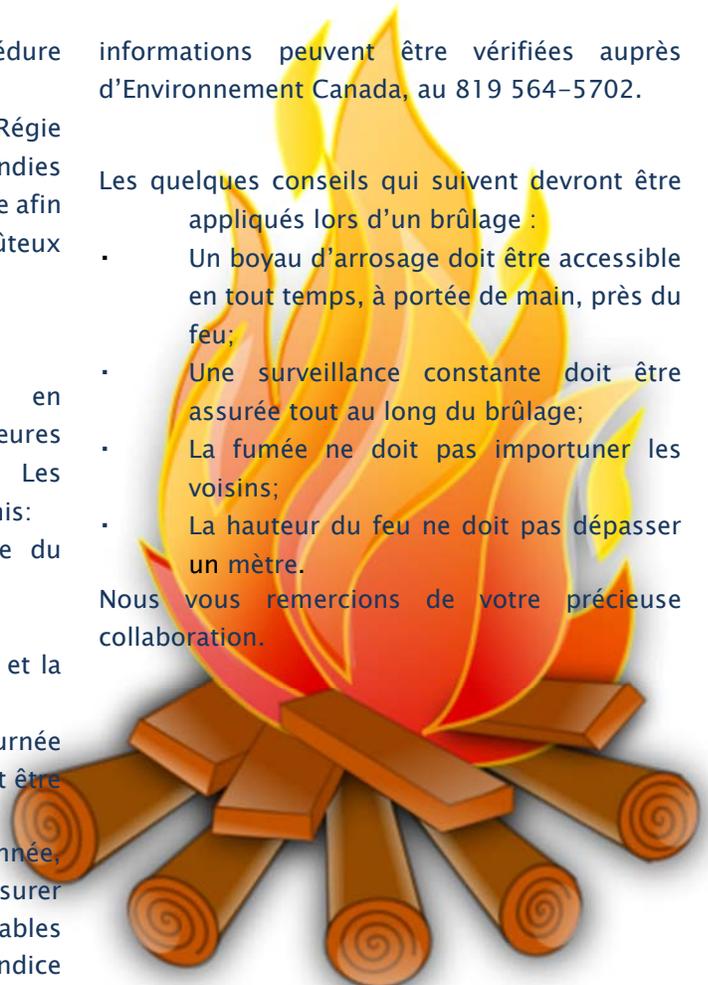
Même si une autorisation de brûlage a été donnée, il est de la responsabilité des citoyens de s'assurer que les conditions climatiques soient favorables pour procéder audit brûlage (indice d'inflammabilité, présence de vent, etc.). Ces

informations peuvent être vérifiées auprès d'Environnement Canada, au 819 564-5702.

Les quelques conseils qui suivent devront être appliqués lors d'un brûlage :

- Un boyau d'arrosage doit être accessible en tout temps, à portée de main, près du feu;
- Une surveillance constante doit être assurée tout au long du brûlage;
- La fumée ne doit pas importuner les voisins;
- La hauteur du feu ne doit pas dépasser un mètre.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.





Le marché champêtre de North Hatley se poursuit

Célébrons le 40e anniversaire du marché champêtre, ouvert les samedis, de 8 h à midi, jusqu'au 10 octobre inclusivement. Joignez-vous aux nombreux visiteurs qui ont apprécié les produits offerts par nos marchands depuis le début de la saison.

Les commentaires relatifs à l'offre des services du marché sont éloquentes.

Un sac à l'effigie du Marché champêtre est disponible au bureau municipal au coût de 15\$. Une belle occasion de partager North Hatley avec des amis ou tout simplement de se gâter !

SAISON ESTRIA 2016-2017 À L'ÉGLISE STE-ÉLISABETH DE NORTH HATLEY

Estria présentera une autre saison de concerts à North Hatley entre les mois d'octobre 2016 et mai 2017. Des musiciens montréalais se joindront à nos musiciens locaux pour présenter des œuvres rarement entendues en concert, dans l'acoustique chaleureuse de l'église Ste. Élisabeth. Marquez les dates suivantes dans vos agendas et venez assister à ces beaux concerts ! Pour réserver vos billets, contactez Mme Pauline Farrugia au 819 842-1072 ou à estria@cgocable.ca Plus d'infos à <http://www.sainteelisabeth.ca/concerts/>

- **Samedi le 22 octobre 2016 à 15h** : Trios et Duos pour hautbois, clarinette, alto et piano des compositeurs Mozart, Weber, Schumann et Klughardt – Billets 10\$
- **Samedi le 26 novembre 2016 à 15h** : Concert d'étudiants des classes de Pauline Farrugia (Université Bishop) et Carmen Picard (Université de Sherbrooke) – Entrée Gratuite
- **Samedi le 17 et Dimanche le 18 décembre 2016 à 15h** : Mini-festival de chorales « Chantons Noël » avec les chœurs Les Voix Libres (Samedi) et Le chorale du Canton de Hatley (Dimanche) – Billets 10\$ par concert (gratuit pour enfants)
- **Samedi le 11 février 2017 à 15h** : « Ménage à trois », une conférence bilingue et des trios et duos pour hautbois, clarinette, violoncelle et piano des compositeurs Robert & Clara Schumann et Johannes Brahms – Billets 10\$
- **Samedi le 1 avril 2017 à 15h** : Concert d'étudiants des classes de Pauline Farrugia (Université Bishop) et Carmen Picard (Université de Sherbrooke) – Entrée Gratuite
- **Samedi le 22 avril 2017 à 15h** : Le quatuor de Mozart pour hautbois et cordes : Le quatuor de Penderecki pour clarinette et cordes; et le magnifique quintette opus 39 de Prokofiev – Billets 10\$

La série d'Estria est possible grâce au soutien généreux du Conseil des Arts et des Lettres du Québec



Avant de construire...ou de rénover...

Dans le but d'offrir le meilleur service possible, la municipalité tient à rappeler qu'un délai raisonnable doit être accordé lors du dépôt de demandes de permis ou de certificat.

De façon générale, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme accorde un délai de 30 jours suivant la réception d'une demande de permis ou de certificat pour le traitement de celle-ci. Bien entendu, la municipalité poursuit l'objectif d'agir dans le meilleur délai possible.

Cela dit, nous vous recommandons de communiquer avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour vous renseigner sur les conditions applicables, ainsi que sur les documents qui seront exigés. Le délai pour l'obtention du permis commence à partir du moment où tous les documents ont été reçus par l'inspecteur municipal.

Plusieurs types de demandes devront faire l'objet d'une analyse par le Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP) pour recommandation au Conseil municipal. Les dates de tenue des réunions du CCUP et du Conseil doivent alors être prises en compte dans l'échéancier de votre projet. Les réunions du CCUP se tiennent généralement le 3e mercredi de chaque mois et les réunions du Conseil, le 1^{er} lundi du mois.

L'inspecteur en bâtiment et en environnement...au 819 842-2754...Un allié dans vos projets. Contactez-le d'abord.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LA FERMETURE DES CHALETs

Pour la fermeture extérieure de la valve d'eau, veuillez communiquer avec la municipalité au 819 842-2754 en donnant un préavis de 24 heures.

Les employés de la voirie sont les seuls à pouvoir effectuer ce travail. Si vous tentez de faire ceci vous-même ou par un tiers, vous serez tenu responsable de tout dommage.

N'oubliez pas que des frais de 25 \$ par valve s'appliquent.



Le concours tire à sa fin. Participez au dernier bloc de questions et aux précédents.

Rendez-vous au www.abcdubac.com

Chaque bonne réponse vous donnera des points et augmentera vos chances de remporter l'un des huit prix.

Participez, ça pourrait vous rapporter!

www.abcdubac.com

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

(Abri «Tempo»)

Les abris d'auto temporaires sont autorisés du 1^{er} novembre au 15 avril de l'année suivante. Ils doivent être constitués d'une structure métallique recouverte de toile ou de polyéthylène. Ils doivent être installés sur un espace de stationnement ou sur la voie d'accès à un minimum de 1,5 mètres (5'), ou 3 mètres (9'9") pour un terrain situé sur un coin de rue, de l'emprise de la voie publique.

En dehors de cette période, l'abri d'auto (incluant la structure) doit être démonté et remisé.

Collecte de feuilles

La collecte des feuilles d'automne se fera vers la fin d'octobre. **Pour connaître les dates exactes et les procédures, veuillez consulter les affichages publics.**

Voici les consignes à respecter afin que vos feuilles soient ramassées :

- Les feuilles **doivent être mises dans des sacs de papier compostables**;
- Aucun sac de plastique ne sera ramassé;
- Les sacs ne doivent pas contenir d'épine de pins, sapins ou autres déchets;
- Les sacs de feuilles doivent être mis en bordure du chemin et non sur la voie publique.

Nous vous rappelons que si vous manquez les dates de collecte, d'autres alternatives s'offrent à vous pour la revalorisation de vos feuilles mortes :

1. Broyez les petites quantités de feuilles avec votre tondeuse, elles feront un excellent engrais.
2. Déposez-les dans votre bac brun (matières compostables).
3. Déposez des feuilles déchiquetées dans vos plates-bandes : elles serviront de protection hivernale et de nourriture pour vos plantes. Attendez toutefois à la fin de l'automne, lorsque vos plantes sont en période de dormance.
4. N'hésitez pas à couvrir entièrement votre potager. Le sol n'aime pas être dénudé, car il risque d'être compacté sous l'effet de la neige et de la pluie. Si les feuilles ont tendance à s'envoler, placez un filet, un grillage ou un géotextile. Au printemps, laissez les feuilles en place : elles se décomposeront progressivement.



Pour une cohabitation harmonieuse dans les espaces publics

Vous êtes propriétaire d'un chien, vous appréciez les promenades avec votre compagnon sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts de la municipalité. Par mesure d'hygiène et de respect de vos concitoyens, nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de procéder immédiatement au ramassage des matières fécales de votre animal. Des sacs sont mis à votre disposition gratuitement dans le parc Dreamland et dans le parc Rivière. Dans tous les autres lieux, ayez votre sac en main.

Ramasser ne signifie pas s'abaisser !

Rage du raton

Plus de 600 000 appâts vaccinaux ont été épanchés dans les habitats naturels de la région de l'Estrie et de la Montérégie pour contrer la rage du raton laveur. Ces appâts, qui sont aussi très solides et qui ont l'apparence de gros raviolis vert olive, doivent être perforés pour répandre le liquide vaccinal qu'ils contiennent, ce que les animaux sauvages font en les croquant.

Pour assurer le succès de ces opérations, les citoyens doivent suivre les consignes suivantes:

- Signaler les animaux ciblés morts, désorientés, paralysés ou agressifs en composant le 1877 346-6763 ou à rageduratonlaveur.gouv.qc.ca.
- Éviter de manipuler les appâts. En cas de contact avec un appât perforé ou brisé, composer le numéro qui apparaît au dos des appâts ou joindre le service Info-Santé au 811.
- Ne pas capturer les animaux sauvages pour les relocaliser afin d'éviter de propager la maladie dans d'autres régions

COLLECTE DE DENRÉES ALIMENTAIRES

À l'approche du temps des fêtes, nous désirons vous informer qu'à partir du 14 novembre, il y aura collecte de denrées non périssables pour les démunis de notre village. Vous pourrez les déposer à deux endroits, soit au bureau municipal ou à l'arrière de l'Église Ste-Élisabeth où il y aura en permanence un panier pour les dépôts. Pour de plus amples renseignements, la responsable de ce projet est Mme Noëlla Dawson.

Nous vous remercions de votre générosité.



52 000 \$ montant recueilli pour conclure la levée de dons de la paroisse Ste-Élisabeth de Hongrie de North Hatley

La campagne de financement commençant en 2015 avec un objectif d'amasser 48,000 \$, pour restaurer le parement de bardeaux de l'église Sainte Elizabeth à North Hatley, a pris fin. Les membres du comité de la campagne souhaitent remercier sincèrement tous ceux dont les contributions ont permis à la paroisse de lever 52,000 \$ et ainsi de financer le projet d'un coût total de 70,000 \$.

Grace à la générosité des paroissiens et des amis de la paroisse de Sainte Élisabeth, ainsi qu'à la contribution du Village de North Hatley et du Canton Hatley, nous avons dépassé notre objectif. Bravo et merci à tous.

Sam Elkas et Jacques Dunnigan
Présidents de la campagne

Paroisse Ste-Élisabeth Parish North Hatley
3115, chemin Capelton
North Hatley, Qc, J0B 2C0
<http://www.sainteelisabeth.ca>

Le conseil d'administration de la fondation Massawippi, des fiduciaires du Massawippi Conservation Trust et les membres de la famille Scowen vous invitent à faire une randonnée avec nous sur le nouveau sentier au parc Scowen, le samedi 8 octobre 2016, à 14 h. Beau temps ou mauvais temps.

Club de Curling de North Hatley – Portes ouvertes

Les résidents de North Hatley ainsi que des municipalités avoisinantes sont invités aux Portes ouvertes du Club de Curling de North Hatley du 24 octobre au 28 octobre entre 19 heures et 21 heures.

Des instructeurs seront sur place pour vous enseigner les rudiments du curling et également vous informer sur les différentes activités sociales du Club. Le curling est un sport qui s'adresse aux jeunes, adultes et séniors. Le Club offre des programmes adaptés pour tous ses membres.

Le curling est un sport qui se pratique sur la glace, alors habillez-vous chaudement (et ce sans égard à la température extérieure!)

Le club est situé au 3245 Chemin Capelton.

Pour plus d'informations laissez-nous un message au 819 842 2655.



La Popote roulante désire remercier la fondation Tillotson de Coaticook, les municipalités du Canton de Hatley et du Village de North Hatley pour le support financier. Cet appui est grandement apprécié.

Judy Bean
Popote roulante

Services aux aînés Canton de Hatley et North Hatley

Services offerts :

- ❖ Popote roulante (lundi et mercredi)
- ❖ Clinique de pression artérielle
- ❖ Clinique de soins des pieds
- ❖ Visites amicales
- ❖ Repas communautaires
- ❖ Évènements sociaux
- ❖ Magasinage
- ❖ Support aux proches aidants

Pour plus d'information, contactez l'aide communautaire au 819 821-4779 ou Judy Bean au 819 842-2995.

Nous sommes ici pour vous servir...

Location Centre communautaire

Si vous souhaitez louer le Centre communautaire, vous pouvez joindre la responsable, Mme Elaine Lebourveau, au 819 563-8700.